



CHARTRE DU HANDBALLEUR CADILLACAIS

Le club de handball de Cadillac s'engage pour un sport sans violence et pour le Fair-play !
Être licencié à l'UAC Handball, ce n'est pas seulement venir jouer mais c'est aussi s'engager à respecter et défendre les valeurs véhiculées par le club.

Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter le code sportif de l'UAC handball.

Tout sportif débutant ou champion s'engage à :

- 1 : Se conformer aux règles du jeu ;
- 2 : Respecter les décisions de l'arbitre ;
- 3 : Respecter adversaires, entraîneurs et partenaires ;
- 4 : Refuser toute forme de violence et de tricherie ;
- 5 : Être maître de soi en toutes circonstances ;
- 6 : Être loyal dans le sport et dans la vie ;
- 7 : Être exemplaire, généreux et tolérant ;
- 8 : Être ponctuel aux entraînements et matchs ;
- 9 : S'entraîner dans une tenue adaptée ;
- 10 : Prévenir le responsable en cas d'absence ou de maladie ;
- 11 : Être motivé et participer activement et assiduité aux entraînements ;
- 12 : Respecter le matériel et les lieux ;
- 13 : Défendre avec fierté les couleurs du club ;
- 14 : Respecter le calendrier d'arbitrage buvette qui sera remis en début de saison (seniors).

Nom et prénom du licencié :

Fait à

le

Signature du licencié

et Signature du responsable légal si mineur